

DEC 17/2023 - 13788/23

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2023/2024

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 13 octobre 2023

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 13 octobre 2023

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Proposition de virement de crédits N° DEC 17/2023 à l'intérieur de la Section
III - Commission - du budget général pour l'exercice 2023

E 18218

Bruxelles, le 11 octobre 2023
(OR. en)

13788/23

FIN 1012

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Monsieur Johannes HAHN, membre de la Commission européenne
Date de réception:	11 octobre 2023
Destinataire:	Madame Esperanza SAMBLAS, présidente du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Proposition de virement de crédits N° DEC 17/2023 à l'intérieur de la Section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2023

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 17/2023.

p.j.: DEC 17/2023



COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 11/10/2023

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2023
SECTION III - COMMISSION TITRES: 20, O6

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 17/2023

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 2001 Membres, fonctionnaires et agents temporaires

POSTE - 20 01 02 01 Rémunérations et indemnités -- Sièges et bureaux de représentation	CND	-900 000,00
--	-----	-------------

POSTE - 20 01 02 03 Rémunérations et indemnités -- Délégations de l'Union	CND	-5 100 000,00
---	-----	---------------

DU CHAPITRE - 2002 Autres agents et dépenses relatives aux personnes

POSTE - 20 02 01 01 Agents contractuels	CND	-10 100 000,00
---	-----	----------------

POSTE - 20 02 06 02 Réunions, groupes d'experts et frais de conférence	CND	-1 300 000,00
--	-----	---------------

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 2003 Dépenses de fonctionnement administratif

POSTE - 20 03 02 02 Dépenses relatives aux immeubles	CND	11 450 000,00
--	-----	---------------

POSTE - 20 03 08 03 Achat d'informations	CND	1 400 000,00
--	-----	--------------

POSTE - 20 03 13 01 Dépenses de traduction	CND	4 000 000,00
--	-----	--------------

AU CHAPITRE - 20 03 17 Office européen de lutte antifraude (OLAF)

POSTE - O6 01 03 01 Frais de mission et de représentation	CND	250 000,00
---	-----	------------

POSTE - O6 01 04 01 Loyers et acquisitions	CND	300 000,00
--	-----	------------

I. PRÉLÈVEMENT

I.1

a) Intitulé de la ligne

20 01 02 01 - Rémunérations et indemnités -- Sièges et bureaux de représentation

b) Données chiffrées à la date du 27/09/2023

	CND
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	2 444 768 000,00
2 Virements	-1 630 000,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	2 443 138 000,00
4 Crédits déjà utilisés	2 414 216 000,00
5 Crédits disponibles (3-4)	28 922 000,00
6 Prélèvement proposé	900 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	28 022 000,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	0,04 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CND
1 Crédits disponibles en début d'année	50 505 621,18
2 Crédits disponibles à la date du 27/09/2023	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	100,00 %

d) Justification détaillée du prélèvement

La ligne des salaires du personnel employé à Bruxelles et à Luxembourg et dans les représentations de la Commission présente un excédent, qui est principalement dû aux économies découlant d'un taux de renouvellement des effectifs en 2022 et 2023 nettement plus élevé que prévu. Les économies qui en ont résulté ont permis à la Commission d'absorber intégralement l'incidence de l'actualisation intermédiaire des rémunérations de 1,7 %, qui a été versée en juin 2023, mais qui n'a pas été intégrée dans le budget 2023.

I.2

a) Intitulé de la ligne

20 01 02 03 - Rémunérations et indemnités -- Délégations de l'Union

b) Données chiffrées à la date du 27/09/2023

	CND
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	141 550 000,00
2 Virements	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	141 550 000,00
4 Crédits déjà utilisés	135 850 000,00
5 Crédits disponibles (3-4)	5 700 000,00
6 Prélèvement proposé	5 100 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	600 000,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	3,60 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CND
1 Crédits disponibles en début d'année	341 261,22
2 Crédits disponibles à la date du 27/09/2023	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	100,00 %

d) Justification détaillée du prélèvement

La ligne des salaires du personnel employé dans les délégations de l'Union présente un léger excédent en raison d'un certain nombre de postes vacants au cours de l'année, qui découle de la rotation du personnel et des économies connexes liées au renouvellement des effectifs. Les économies qui en ont résulté ont permis à la Commission d'absorber intégralement l'incidence de l'actualisation intermédiaire des rémunérations de 1,7 %, qui a été versée en juin 2023, mais qui n'a pas été intégrée dans le budget 2023.

I.3

a) Intitulé de la ligne

20 02 01 01 - Agents contractuels

b) Données chiffrées à la date du 27/09/2023

	CND
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	90 929 493,00
2 Virements	11 378 080,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	102 307 573,00
4 Crédits déjà utilisés	86 664 097,00
5 Crédits disponibles (3-4)	15 643 476,00
6 Prélèvement proposé	10 100 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	5 543 476,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	11,11 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CND
1 Crédits disponibles en début d'année	13 857 292,77
2 Crédits disponibles à la date du 27/09/2023	0,00
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	100,00 %

d) Justification détaillée du prélèvement

La ligne budgétaire du personnel externe consacrée aux agents contractuels de la Commission présente un excédent en raison des économies générées à la suite des difficultés rencontrées par les directions générales dans le processus de recrutement, telles que la recherche des profils adéquats et les annulations de dernière minute. Il ressort d'une réévaluation des besoins en personnel externe de l'ensemble des directions générales qu'il y a une certaine latitude pour virer des crédits vers des secteurs nécessitant un renforcement.

I.4

a) Intitulé de la ligne

20 02 06 02 - Réunions, groupes d'experts et frais de conférence

b) Données chiffrées à la date du 27/09/2023

	CND
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	15 192 000,00
2 Virements	-2 916 182,52
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	12 275 817,48
4 Crédits déjà utilisés	9 183 924,18
5 Crédits disponibles (3-4)	3 091 893,30
6 Prélèvement proposé	1 300 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	1 791 893,30
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	8,56 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CND
1 Crédits disponibles en début d'année	44 907,26
2 Crédits disponibles à la date du 27/09/2023	9 907,01
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	77,94 %

d) Justification détaillée du prélèvement

Au moment de l'élaboration et de l'adoption du budget 2023, il n'y avait guère de certitude quant au rythme auquel le déroulement des conférences et réunions physiques et/ou hybrides pourrait reprendre à la suite de la pandémie de COVID-19 et des restrictions qui l'accompagnaient. Les directions générales ont réduit de manière tangible et significative le nombre de réunions et de conférences physiques en privilégiant l'option hybride, de sorte que les réunions ont été plus respectueuses de l'environnement et moins coûteuses.

L'exécution actuelle et les perspectives jusqu'à la fin de l'exercice concernant cette ligne budgétaire offrent la possibilité de virer des crédits prévus pour les réunions, groupes d'experts et conférences vers des secteurs nécessitant un renforcement.

II. RENFORCEMENT

II.1

a) Intitulé de la ligne

20 03 02 02 - Dépenses relatives aux immeubles

b) Données chiffrées à la date du 27/09/2023

	CND
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	18 297 964,00
2 Virements	7 650 000,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	25 947 964,00
4 Crédits déjà utilisés	19 491 255,05
5 Crédits disponibles (3-4)	6 456 708,95
6. Renforcement demandé	11 450 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6)	17 906 708,95
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	62,58 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CND
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 27/09/2023	0,00
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

d) Justification détaillée du renforcement

Pour l'exercice 2023, le renforcement total nécessaire pour couvrir les dépenses énergétiques s'élève à 13,7 millions d'EUR, ce qui représente un renforcement de 163,47 % par rapport aux crédits de l'exercice. Ce taux d'augmentation résulte des hausses déterminées par les contractants (notamment pour l'électricité et le gaz), ainsi que de la spécificité du marché de l'énergie au Luxembourg, qui est très peu concurrentiel. Pour rappel:

- le prix unitaire de l'électricité en EUR/MWh facturé par le fournisseur aux institutions à Luxembourg a augmenté de 249 % entre 2022 et 2023;
- le prix unitaire du gaz en EUR/MWh présente un taux d'accroissement annuel moyen de 128 % en 2023 par rapport à 2022.

Ce besoin de renforcement de 13,7 millions d'EUR au total a été partiellement couvert par des virements autonomes de la Commission à hauteur de 2,2 millions d'EUR. Il est dès lors proposé d'augmenter les crédits de 11,5 millions d'EUR supplémentaires.

Jusqu'à présent, l'augmentation des coûts liés aux bâtiments était couverte par une dotation temporaire de crédits empruntés à d'autres lignes budgétaires, afin de garantir le paiement régulier des factures énergétiques. Par conséquent, une partie du renforcement proposé (5,5 millions d'EUR) devra être restituée aux lignes budgétaires d'origine, où ces crédits sont nécessaires pour couvrir des dépenses prévues jusqu'à la fin de l'exercice (4 millions d'EUR pour les dépenses liées aux bâtiments à Bruxelles et 1,5 million d'EUR pour les frais de fonctionnement de l'Office pour les infrastructures et la logistique à Luxembourg).

II.2

a) Intitulé de la ligne

20 03 08 03 - Achat d'informations

b) Données chiffrées à la date du 27/09/2023

	CND
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	2 365 000,00
2 Virements	-18 271,34
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	2 346 728,66
4 Crédits déjà utilisés	2 011 273,33
5 Crédits disponibles (3-4)	335 455,33
6. Renforcement demandé	1 400 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6)	1 735 455,33
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	59,20 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CND
1 Crédits disponibles en début d'année	270,35
2 Crédits disponibles à la date du 27/09/2023	270,35
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	0,00 %

d) Justification détaillée du renforcement

Les tâches et responsabilités liées à l'instrument NextGenerationEU ont accru la nécessité d'acquérir des informations financières à des fins de prévision et de gestion des risques. Cette hausse des coûts liés à l'accès aux bases de données contenant des informations financières a déjà été prise en compte dans le projet de budget 2024, à hauteur d'un montant total de 3,7 millions d'EUR inscrit sur la ligne budgétaire. Toutefois, il est dès à présent nécessaire d'augmenter le montant disponible en 2023 pour atteindre un niveau équivalent.

II.3

a) Intitulé de la ligne

20 03 13 01 - Dépenses de traduction

b) Données chiffrées à la date du 27/09/2023

	CND
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	13 000 000,00
2 Virements	3 000 000,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	16 000 000,00
4 Crédits déjà utilisés	16 000 000,00
5 Crédits disponibles (3-4)	0,00
6. Renforcement demandé	4 000 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6)	4 000 000,00
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	30,77 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CND
1 Crédits disponibles en début d'année	2 000,00
2 Crédits disponibles à la date du 27/09/2023	0,00
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	100,00 %

d) Justification détaillée du renforcement

Le service de traduction de la Commission a dû adapter ses prévisions de production à 2,6 millions de pages pour 2023. Les tâches de traduction sont principalement effectuées par les traducteurs de la Commission, qui produisent déjà à pleine capacité – en cas de dépassement, les travaux sont externalisés. La Commission prévoit que, sur cette production totale, 1,6 million de pages (61 %) seront traduites en interne et que seulement 39 % seront externalisées. Or la Commission fait actuellement face à une hausse de 8 % des prix de l'externalisation, qui s'ajoute à l'augmentation de 2 % qui était déjà prévue. Il en résulte une croissance globale de 10 % des prix de la traduction externe à la suite de l'adaptation automatique à la hausse du taux d'inflation.

À l'heure actuelle, des dossiers volumineux sont en cours de traduction et de nouvelles demandes sont attendues, telles que le paquet d'automne du Semestre européen et divers accords commerciaux et actes d'exécution volumineux. Cette charge de travail exceptionnelle doit être considérée dans le contexte du traditionnel pic de demande de traduction attendu à l'automne, qui est accentué par le fait que 2023 est la dernière année complète de l'actuel mandat de la Commission. Les crédits existants pour l'externalisation des traductions ne sont pas suffisants pour couvrir les dépenses prévues pour 2023, d'où la nécessité d'un renforcement de 4 millions d'EUR de la ligne budgétaire pour la traduction externe.

Jusqu'à présent, l'augmentation de ces coûts était couverte par une dotation temporaire de crédits empruntés à d'autres lignes budgétaires. Ces crédits devront être restitués à leurs lignes budgétaires d'origine, où ils sont nécessaires pour couvrir des dépenses prévues jusqu'à la fin de l'exercice, à hauteur d'un montant total de 3 millions d'EUR (1 million d'EUR pour les dépenses liées aux bâtiments à Bruxelles et 2 millions d'EUR pour la ligne budgétaire consacrée à l'interprétation).

II.4

a) Intitulé de la ligne

06 01 03 01 - Frais de mission et de représentation

b) Données chiffrées à la date du 27/09/2023

	CND
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	840 400,00
2 Virements	150 000,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	990 400,00
4 Crédits déjà utilisés	975 000,00
5 Crédits disponibles (3-4)	15 400,00
6. Renforcement demandé	250 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6)	265 400,00
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	29,75 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CND
1 Crédits disponibles en début d'année	176,25
2 Crédits disponibles à la date du 27/09/2023	176,25
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	0,00 %

d) Justification détaillée du renforcement

Le budget des missions de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) doit être renforcé, en particulier pour les enquêtes. Les visites et contrôles sur place constituent des outils et techniques essentiels dans la lutte contre la fraude et les irrégularités.

II.5

a) Intitulé de la ligne

06 01 04 01 - Loyers et acquisitions

b) Données chiffrées à la date du 27/09/2023

	CND
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	5 696 000,00
2 Virements	321 396,30
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	6 017 396,30
4 Crédits déjà utilisés	6 017 396,30
5 Crédits disponibles (3-4)	0,00
6. Renforcement demandé	300 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6)	300 000,00
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	5,27 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CND
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 27/09/2023	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du renforcement

En raison de l'indexation (+ 10 %), l'Office européen de lutte antifraude a connu cette année une hausse exceptionnelle de ses dépenses de location. Comme la planification budgétaire pour 2023 ne pouvait pas intégrer l'ampleur inattendue de cette augmentation, un renforcement de 0,3 million d'EUR est nécessaire.